

LES SÛRETÉS PERSONNELLES ET MOBILIÈRES

PRÉVENTION ET SAUVEGARDE DES CRÉANCES



7h



Sur demande

OBJECTIFS

- Rédiger et mettre en place les garanties appropriées afin de sécuriser les financements,
- Maîtriser l'ensemble des garanties et sûretés proposées.

PUBLIC VISÉ

Les gestionnaires, les commerciaux, les juristes débutants.



Animation

Sabine HUTTLINGER : Avocate à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière



Prérequis

Aucun



Tarifs

Adhérent : 1110€ HT par participant

Non adhérent : 1260€ HT par participant

Intra : nous consulter



Méthodes pédagogiques

Exposé théorique | échanges interactifs | cas pratiques basés sur des cas concrets | quiz amont et aval



Moyens pédagogiques

Diaporama

PROGRAMME

CONNAÎTRE LES SÛRETÉS PERSONNELLES

I. Le cautionnement

- a. Le cautionnement consenti par une société
- b. Le cautionnement consenti par une personne physique
- c. L'incidence du régime matrimonial de la caution
- d. L'obligation d'information de l'obligation principale

II. La garantie autonome

- a. Son champ d'application
- b. La qualité des garants et pouvoirs
- c. La validité de la garantie
- d. La mise en jeu de la garantie autonome

III. La lettre d'intention

- a. Son champ d'application
- b. La portée de la lettre d'intention

MAÎTRISER LES SÛRETÉS MOBILIÈRES

I. Les gages de meubles corporels

- a. Le droit commun du gage
- b. Les gages spéciaux

II. Les nantissements de biens incorporels

APPRÉHENDER LA CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

I. Les conditions de validité

II. La nature et l'existence des biens revendiqués

III. Les conflits avec les droits des tiers

